

# démocratie

Mensuel publié par le MOC-CIEP pour promouvoir la réflexion critique et les débats de société

Mars 2017 | N° 3

## SOCIÉTÉ



### Mineurs en exil : la violence ne s'arrête pas à nos frontières

Ils sont mineurs. Ils viennent de l'étranger. Ils ont voyagé vers l'Europe, seuls, dans l'espoir d'y construire une vie meilleure et plus sûre. Sur la route, ils ont bravé de nombreux dangers. Arrivés chez nous, ces MENA, comme on les appelle, vont devoir emprunter un autre type de parcours pas toujours plus simple, celui de l'accueil. Pour illustrer ce sinueux chemin, Youssef, un jeune réfugié syrien de 17 ans, a accepté de raconter son histoire à *Démocratie*. Elle révèle les manquements des politiques du gouvernement fédéral.

PAGE 5

## ÉCONOMIE

### Le triangle infernal des finances publiques

À l'heure où l'austérité est érigée en valeur absolue dans la majorité des discussions budgétaires en Europe, des élus belges s'interrogent sur les moyens de dépasser de telles contraintes. Objectif : revenir à des politiques d'investissement plus ambitieuses. L'idée passe par un assouplissement des normes budgétaires européennes. Une réponse qui ne peut être que temporaire.

PAGE 2

## ENVIRONNEMENT

### L'agroécologie, vers la concrétisation d'une utopie ?

L'agroécologie prône une vision plus responsable de l'agriculture, plus respectueuse de la Terre et de l'Homme. Quels sont les enjeux de l'agriculture de demain auquel tente de répondre ce modèle alternatif ? Comment creuse-t-il son sillon dans notre paysage agricole ? Quels sont les principes, freins et leviers pour sa mise en œuvre et sa pérennisation ? Éclairage.

PAGE 10

## INTERVIEW

### « Pour un pacte éthique ! »

L'affaire Publifin constitue une véritable secousse sismique sur le front de la démocratie wallonne. C'est aujourd'hui tout un système politique qui est mis en cause par le citoyen. Pour le politologue Régis Dandoy, sans l'instauration rapide de règles claires en matière de transparence des élus, des jours sombres sont à venir pour les partis traditionnels.

PAGE 13

## Budget

# Le triangle infernal des finances publiques

> André PETERS (\*)

À l'heure où l'austérité est érigée en valeur absolue dans la majorité des discussions budgétaires en Europe, des élus belges s'interrogent sur les moyens de dépasser de telles contraintes. Objectif : revenir à des politiques d'investissement plus ambitieuses. Les obstacles sont pourtant nombreux. En attendant des jours idéologiquement plus propices, l'idée passe par un assouplissement des normes budgétaires européennes. Une réponse qui ne peut être que temporaire. Car c'est surtout en s'attaquant aux contraintes fiscales et monétaires européennes que viendront les véritables solutions. Explications.

**D**ans le courant de l'année dernière, des représentants politiques bruxellois, francophones et néerlandophones, membres de la majorité et de l'opposition, issus de différents partis politiques<sup>1</sup>, ont lancé un appel à assouplir les normes européennes visant à réprimer les déficits jugés excessifs et à contenir l'évolution de la dette. Cette union au-delà des clivages traditionnels est tellement rare dans notre pays qu'elle doit nous réjouir. Toutefois, on peut s'interroger sur l'efficacité d'une réforme de ces seules normes. En effet, celles-ci ne peuvent être considérées indépendamment de ce que l'on appellera ici « le triangle infernal des finances publiques ».

La critique de ces différents représentants politiques porte sur les normes comptables, dites « SEC » (Système européen des comptes) qui ont été mises en place à l'occasion de la création de la monnaie unique (l'euro) et renforcées depuis lors par le TSCG (Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance).

Dans la situation d'un État indépendant, la souveraineté implique la liberté de choix budgétaire : liberté d'avoir des excédents budgétaires et liberté d'avoir des déficits et des dettes. Les choix budgétaires traduisent des choix politiques. Et ceux-ci sont uniquement contraints par les financements que l'État peut trouver auprès des prêteurs. L'appréciation de la différence entre une situation de dette normale et une situation de dette excessive est donc réservée aux éventuels prêteurs nationaux et, le cas échéant, internationaux. Les prêteurs peuvent décider ou non de prêter à l'État emprunteur<sup>2</sup>. Classiquement, les sanctions appliquées par les prêteurs

pour un endettement excessif sont l'exigence d'un taux d'intérêt plus élevé en vue de compenser le risque de défaillance ainsi que la dépréciation monétaire lorsque des capitaux quittent le pays jugé risqué à cause de son endettement excessif. C'est la situation de pays indépendants tels que les États-Unis, le Japon ou le Royaume-Uni.

Mais l'Europe n'est pas dans une situation classique d'États indépendants. Il s'agit d'une union d'États ayant une monnaie unique et des budgets très largement indépendants les uns des autres. Il existe donc des risques de disparité de politiques budgétaires. Certains États pourraient s'appliquer une extrême rigueur budgétaire alors que d'autres pourraient accumuler les déficits. Ces derniers, par leur comportement, pourraient donc miner la confiance des prêteurs en l'euro, ce qui se traduirait par une augmentation des taux d'intérêt pour tous et, éventuellement, par une baisse du taux de change de l'euro sur les marchés internationaux. Les États vertueux seraient ainsi pénalisés par le comportement des États dispendieux.

## Un pacte sévère

Afin d'éviter des disparités trop criantes, a donc été conclu un « pacte budgétaire » visant à coordonner les politiques budgétaires. Ce pacte prévoit que le déficit budgétaire ne dépasse pas 3% du produit intérieur brut (PIB) et que la dette publique – fruit de l'accumulation des déficits antérieurs – ne dépasse pas 60% du PIB. Il prévoit également une trajectoire de retour au respect de la norme en cas de dépassement. En adoptant ce pacte de coordina-

1. Notamment Charles Picqué (PS), Isabelle Durant (Ecolo) et Stefaan Cornelis (VLD).

2. On remarquera ici l'asymétrie de pouvoir entre le prêteur qui peut accepter ou refuser de prêter alors que le contribuable, lui, est soumis à l'impôt sans possibilité (légitime) d'y échapper.

tion, les gouvernements nationaux ont donc renoncé à une partie de la souveraineté nationale au profit d'une souveraineté européenne qu'ils ont jugée utile et opportune pour leur pays respectif.

Depuis, lorsque les valeurs fixées dans la règle sont dépassées, le gouvernement national doit, sous peine de sanction, prendre des mesures correctrices en vue de rétablir l'équilibre budgétaire. Il peut soit diminuer ses dépenses, soit augmenter ses recettes.

Une partie de nos représentants politiques régionaux jugent donc que le cadre du pacte est trop restrictif, que la règle est trop sévère. Ils trouvent qu'elle leur impose une austérité budgétaire telle qu'elle contraint les autorités publiques à réduire leurs investissements dans tous les domaines pourtant parfois essentiels au bon fonctionnement de l'État. Celui-ci n'est plus capable d'assumer un niveau d'investissements suffisant dans des domaines tels que la mobilité et le transport, les maisons de retraite, les hôpitaux ou les écoles et est incapable de financer les indispensables mesures concernant la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique.

Ils demandent donc que l'on modifie la sévérité du pacte en vue de leur donner les moyens d'investir dans les politiques d'avenir. Ils proposent alors que les montants consacrés aux investissements ne soient pas comptabilisés l'année où ils ont été dépensés comme le prévoit la règle, mais que ces dépenses soient comptabilisées au fur et à mesure de l'amortissement de l'investissement. Par exemple, le montant de 5.000.000 euros consacré à la construction d'une école ne serait pas comptabilisé dans le déficit de l'année. Sachant que cette école sera amortie en 40 ans, ils demandent que soit comptabilisé un montant de 125.000 euros chaque année, pendant 40 ans. Le déficit comptable de l'année serait alors réduit de 4.875.000 euros cette année-là et serait augmenté de 125.000 euros pendant les 39 années suivantes. Il s'agit donc de lisser à travers le temps l'impact comptable de l'investissement et, par le seul fait du lissage, de libérer des sommes pour des investissements complémentaires.

## Desserrer l'étai

Tout d'abord, nous constatons que les auteurs de la proposition ne remettent pas en question la nécessité de la coordination budgétaire européenne. Ils s'inscrivent d'emblée dans la poursuite de la logique européenne et dans le maintien de l'union monétaire. Ils avalisent le principe de la souveraineté suprana-tionale sur les règles budgétaires et ne demandent que de modifier à la marge les modalités d'application de ces règles.



C'est le cadre trop restrictif du pacte de stabilité qui est ici mis en cause par quelques mandataires.

Dans ses modalités, incontestablement, la proposition parvient à libérer la contrainte budgétaire et permet à l'autorité publique d'accélérer les investissements souhaités pour essayer d'atteindre les objectifs politiques souhaités. Toutefois, cette libération n'est que comptable et à court terme. Il ne s'agit pas d'une réelle libération de la contrainte financière. En effet, la proposition souffre de deux handicaps. Premièrement, si on considère que ces investissements publics sont financés par emprunt – ce qui est le but de la proposition –, la charge d'intérêt sera multipliée autant de fois que les investissements se multiplieront. Cette nouvelle charge d'intérêt grèvera les marges budgétaires disponibles. Dans un contexte où les taux d'intérêt sont voisins de zéro, cela ne prête pas à conséquence mais dans un autre contexte, ce pourrait être totalement différent et, en cas de variation de taux d'intérêt, la charge d'intérêt pourrait très rapidement devenir insupportable.

Deuxièmement, au bout de quelques années, on constatera que les intérêts versés sur les nouveaux emprunts additionnés aux amortissements des investissements antérieurs grèveront fortement les capacités d'entreprendre de nouveaux investissements. Suivant les hypothèses de taux d'intérêt, d'accroissement du capital investi et de vitesse d'amortissement, on constate que la capacité d'investissement gagnée initialement se réduit à néant en 10 à 15 ans.

De l'analyse, il ressort que la solution proposée consiste à essayer de desserrer un peu l'étai comp-

ÉCONOMIE

table pendant quelques années au prix d'une charge d'intérêt qui, compte tenu de la probable remontée des faibles taux d'intérêt actuels, augmentera certainement. L'idée mise sur la table ne peut aboutir à une solution structurelle permettant de réellement préparer l'avenir et de répondre, notamment, aux besoins massifs d'investissement dans la décarbonisation de l'économie qui est sans doute l'enjeu majeur de ce XXI<sup>e</sup> siècle. Elle est tout au plus une bouffée d'oxygène dont le prix à terme risque d'être élevé.

**Le triangle infernal**

La proposition faite par nos représentants issus, pour rappel, de différentes couleurs politiques est probablement le plus petit commun dénominateur budgétaire sur lequel ils pouvaient se mettre d'accord.

*« La solution réside dans l'harmonisation fiscale au niveau de la zone euro et dans le financement direct des investissements des autorités publiques par la Banque centrale. »*

En fait, ils sont coincés dans le « triangle infernal des finances publiques » formé de trois contraintes simultanées :

- **la contrainte budgétaire supranationale** acceptée dans le cadre de l'union monétaire ;
- **la contrainte fiscale** qui empêche l'harmonisation fiscale au niveau de la zone euro ;
- **la contrainte monétaire** qui impose que les États se financent par emprunt auprès des marchés financiers plutôt que par émission monétaire de la Banque centrale.

Ces trois contraintes simultanées empêchent littéralement les États européens de pourvoir à leur besoin de financement. En effet, l'absence d'harmonisation fiscale liée à la libre circulation des capitaux les empêche d'accroître leurs recettes. Les déficits ne peuvent donc être résorbés qu'en comprimant la dépense publique au travers d'une politique d'austérité ou en recourant à l'emprunt. Le recours à l'emprunt n'est qu'une solution de deuxième ordre puisque l'obligation de payer des intérêts qu'il entraîne se traduit nécessairement par un renforcement de l'austérité à terme. En effet, à recettes supposées constantes, la charge de remboursement des intérêts ne peut se faire qu'au détriment des autres politiques publiques.

Hormis les situations d'une balance commerciale positive, d'une croissance économique élevée

ou d'une inflation forte<sup>3</sup> générant des recettes publiques supplémentaires, la démonstration est ainsi faite que le système actuel de contraintes rend les États incapables d'assumer une politique d'investissement digne de ce nom. Le triangle infernal des finances publiques entraîne nécessairement une régression budgétaire.

**Deux propositions hétérodoxes**

La proposition des mandataires régionaux vise donc simplement à relâcher un peu la première contrainte et, à l'analyse, on s'est rapidement rendu compte qu'il ne s'agit en fait que d'une petite bouffée d'oxygène. La solution doit donc être trouvée en faisant sauter l'une et/ou l'autre des autres contraintes du triangle infernal. Elle réside dans l'harmonisation fiscale au niveau de la zone euro et/ou dans le financement direct des investissements des autorités publiques par la Banque centrale. Ces deux dernières propositions sont totalement hétérodoxes. Elles frisent l'impensable et l'atteinte au dogme « économiste libéral ». Pour-

tant, sauf à vouloir nous entraîner vers la catastrophe populiste à cause de politiques budgétaires régressives, ce sont là les deux seules solutions.

L'harmonisation fiscale permettrait d'augmenter les recettes publiques et le rendement des impôts, notamment sur les revenus mobiliers qui disposent aujourd'hui d'une mobilité telle qu'il leur est extrêmement difficile d'appliquer une base d'imposition comparable à celle des revenus du travail ou des revenus de la propriété immobilière.

Le financement direct des investissements des États par la Banque centrale par l'octroi de prêts à taux zéro permettrait d'épargner les intérêts à rembourser et de dégager des marges de manœuvre sensiblement plus importantes que la proposition du jour. Cette solution présenterait l'immense avantage de ne pas nécessiter de comprimer les dépenses usuelles en vue de rembourser la charge d'intérêt.

En conclusion, vu le contexte actuel qui rend absolument irréalistes les deux dernières propositions, on comprend que nos représentants politiques proposent la solution de l'assouplissement de la norme budgétaire. Sans doute attendent-ils des jours idéologiquement plus propices pour mettre sur la table les deux propositions complémentaires qui seules permettent de résoudre la terrible équation du triangle infernal des finances publiques. #

(\*) **Sociologue et analyste-statisticien en économie et finance**

3. Situations hautement improbables dans le contexte actuel et dont on est en droit de se demander si elles sont mêmes souhaitables.



L'année 2015 a été marquée par l'arrivée massive de jeunes migrants à la recherche d'un avenir.

 SOCIÉTÉ

## Mineurs en exil : la violence ne s'arrête pas à nos frontières

> Stéphanie BAUDOT

***Ils sont mineurs. Ils viennent de l'étranger. Ils ont voyagé vers l'Europe, seuls, dans l'espoir d'y construire une vie meilleure et plus sûre. Sur la route, ils ont bravé de nombreux dangers. Arrivés chez nous, ces MENA, comme on les appelle, vont devoir emprunter un autre type de parcours pas toujours plus simple, celui de l'accueil. Pour illustrer ce sinueux chemin, Youssef, un jeune Syrien de 17 ans, a accepté de raconter son histoire à Démocratie. Elle révèle les manquements des politiques d'asile du gouvernement fédéral.***

La migration des enfants n'est pas un phénomène nouveau mais, ces dernières années, le nombre d'enfants ayant pris la route migratoire a fortement augmenté. Quelques chiffres révèlent l'ampleur de la situation en Europe et en Belgique. Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), plus d'un million de personnes en quête de sécurité et de protection sont arrivées en Europe du Sud par bateau au cours de l'année 2015. Les enfants représentent un tiers de ces arrivées. Un grand nombre d'entre eux étaient non accompagnés ou séparés de leur famille. Entre

janvier 2015 et mai 2016, selon Eurostat, ce sont quelques 518.070 demandes d'asile enregistrées qui concernent des enfants en Europe. Parmi eux, 95.975 sont des mineurs étrangers non accompagnés (MENA<sup>1</sup>) rien que pour l'année 2015. Au cours des cinq premiers mois de 2016, ils sont 7.567 enfants<sup>2</sup> à avoir fait la périlleuse traversée de la Méditerranée centrale, soit deux fois plus qu'au cours de la même période l'année précédente. Parmi eux, plus de neuf enfants sur dix étaient non accompagnés.

Sur le plan belge, le nombre de MENA enregistrés a également été particulièrement important en 2015. Au cours

de cette année, Myria, le Centre fédéral Migration, compte 5.047<sup>3</sup> nouveaux arrivants dont 3.009 candidats à l'asile<sup>4</sup>. C'est six fois plus qu'en 2014 où l'on en dénombrait 486. En 2016, les arrivées ont été moins nombreuses mais restent supérieures à ce que l'on a connu au cours de la décennie. Ces jeunes ont généralement entre 15 et 17 ans bien que de plus en plus de très jeunes enfants, âgés de 12 à 14 ans, arrivent chez nous. Parfois même plus jeunes encore...

Quelle réalité se cache derrière ces chiffres impressionnants ? Quel est le parcours de ces jeunes en recherche d'un avenir meilleur en Europe ? Com-

ment se passent l'arrivée et l'accueil des MENA chez nous? Quelle réponse opérationnelle la Belgique apporte-t-elle pour gérer les arrivées importantes de ces jeunes en situation de grande vulnérabilité? Youssef<sup>5</sup> est un jeune mineur syrien qui a fui son pays en 2014. Il raconte son exil et le parcours d'accueil en Belgique. Son récit, complété de témoignages d'acteurs de terrain<sup>6</sup>, révèle les manquements inhérents au parcours d'accueil pour les MENA et montre l'écart qui existe entre, d'une part, les intentions politiques de les protéger et de garantir l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes procédures qui les concernent et, d'autre part, la manière dont elles sont concrètement appliquées dans la pratique.

## Partir : des choix douloureux

Alep. Hiver 2014. La seconde ville de Syrie est déchirée en deux depuis deux ans. D'un côté, les partisans du régime Assad, de l'autre les forces rebelles. La ville est enlisée dans un face-à-face militaire qui rend la vie sur place de plus en plus compliquée, condamnant la population à l'exode. Youssef y habite, avec sa famille. Son quotidien oscille entre le silence du quartier qui se vide de ses habitants et les bombardements assourdissants qui font trembler la ville. En ce mois de février, la situation bascule définitivement. Sur le chemin de la maison, le jeune garçon croise un groupe d'hommes armés. Arrêté, emmené à l'écart dans un bâtiment, il est battu par ses quatre ravisseurs. Il sera finalement relâché plusieurs heures plus tard. Pour ses parents, ce jour-là, la décision est prise. «Nous n'avons plus le choix, nous devons partir. Nous n'avons que quelques jours pour faire nos affaires et quitter le pays.» L'exil commence pour ce garçon âgé alors de 14 ans.

Première escale en Turquie. Youssef et ses deux frères partagent leur quotidien entre des petits boulots et l'école. Une vie qui s'apparente plus à de la survie. Alors, après un an et demi, les trois adolescents décident de s'en aller, vers l'Europe, en espérant y construire un «vrai» futur<sup>7</sup>. «Nous étions assis, tous

les trois en rang d'oignons dans le canapé. Notre père comprenait notre choix. Notre mère avait le visage fermé, elle refusait de nous voir partir. Elle a finalement accepté quelques jours plus tard mais ce fut un terrible déchirement.»

Les raisons qui poussent les enfants à prendre la route de l'exil sont multiples. Certains fuient la guerre, l'enrôlement militaire, la violence. Parmi eux, de nom-

*« Les mineurs non accompagnés paient le prix fort d'une politique d'asile européenne caractérisée par la fermeture des frontières et le contrôle militaire. »*

breux Syriens. D'autres tentent d'échapper à la persécution (enfants sorciers, albinos...), à l'excision, aux mariages forcés, aux crimes d'honneur familiaux, ou tout simplement à la misère. Parfois, certains sont mandatés par leur famille pour réussir un projet de vie. Ils voyagent seuls ou avec des groupes de personnes appartenant à la même communauté. Les MENA qui arrivent actuellement en Belgique proviennent essentiellement d'Afghanistan, de Syrie, d'Irak, de Somalie et de Guinée. La plupart sont des garçons (92%)<sup>8</sup>.

## Éviter les dangers

Sur la route de la migration, les enfants qui voyagent sans adulte sont confrontés à de multiples dangers, à la fois comme migrant mais aussi comme enfant. La traversée de la mer de la Turquie vers la Grèce fut une redoutable épreuve pour Youssef et son frère. À trois reprises, ils sont tombés du bateau, contraints de nager plusieurs heures pour éviter la noyade. «La première fois, j'ai perdu la trace de mon frère. Nous nagions dans des sens opposés. Il faisait noir. Je ne savais pas s'il était encore en vie. C'est finalement la police turque qui nous a pêchés... Après quelques jours passés au commissariat de police, on a retenté notre chance. Il fallait tout recommencer car la mer avait emporté nos papiers,

notre argent...» Selon le UNHCR, en 2015, au moins 850.000 individus (la majorité des nouveaux arrivants en Europe) ont tenté cette traversée de la mer Égée depuis la Turquie vers la Grèce, au péril de leur vie.

Plus loin, en Serbie, le groupe avec lequel Youssef voyageait a été victime de passeurs, censés les acheminer vers la Hongrie. «Ils nous ont emmenés dans

un endroit reculé. Nous avons entendu des gens se plaindre et puis une détonation. Ils nous ont dit qu'ils allaient tout nous prendre, notre argent, nos affaires, y compris des parties de notre corps. Même les plus grands d'entre nous tremblaient de peur et pleuraient.»

Les enfants qui migrent seuls sont une proie facile pour les réseaux de traite d'êtres humains qui cherchent à les embrigader dans le travail forcé ou la prostitution. En Europe, de nombreux jeunes disparaissent, victimes de ces réseaux. Selon Europol, on estime à 10.000 le nombre d'enfants migrants ayant disparu en 2015. Une autre cause de disparition, selon Missing Children Europe, est liée à la longueur et la complexité des procédures légales pour rejoindre un membre de la famille habitant en Europe. Découragés, certains enfants préfèrent se débrouiller seuls. Ils font alors l'expérience traumatisante de la rue, de la faim, de la solitude, du froid, de la peur et des mauvaises rencontres.

Les mineurs non accompagnés paient ainsi le prix fort d'une politique d'asile européenne caractérisée par la fermeture des frontières et le contrôle militaire. Ce contexte politique de fermeture les conduit à courir le risque de la condamnation à l'errance ou de l'exploitation sexuelle et économique (travail forcé, réseau de drogue, vols d'organes, mariages forcés...) et les expose à une

vulnérabilité encore plus importante que celle liées à leur situation de départ.

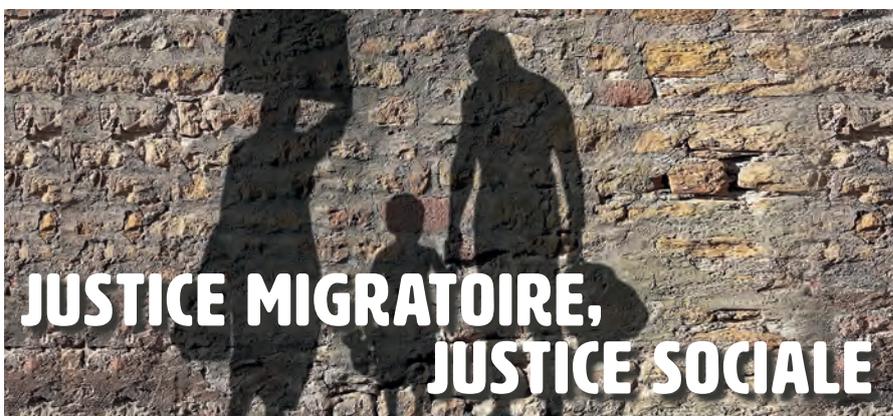
## Belgique : terre d'accueil ?

Les violences rencontrées dans le pays d'origine et/ou sur les routes migratoires ont inévitablement un impact sur la santé mentale et physique des jeunes MENA. Ils échouent en Belgique dans un état d'extrême vulnérabilité. «Les centres d'accueil témoignent de plus en plus de la situation dramatique de ces enfants», explique Katja Fournier de la plateforme Mineurs en exil. «Ils disent être face à des jeunes qui sont comme des morts vivants tellement ils ont été détruits humainement et psychologiquement.» Cette situation exige plus que jamais des besoins de protection accrus et la mise en place d'accompagnements spécifiques qui tiennent compte de la multiplicité des situations (origine, âge, sexe, motif de l'exil, vulnérabilité...). Le défi n'est pas moindre car le nombre d'enfants concernés par les parcours violents et les vulnérabilités spécifiques<sup>9</sup> est en forte augmentation ces dernières années, passant de 5% à 22% des jeunes demandeurs. Une problématique qui complexifie l'accueil quand on sait qu'ils sont plus d'un millier d'enfants à avoir besoin d'un encadrement rapproché et qu'il n'y a que quelques centres en Belgique qui ont les moyens humains et financiers d'assurer ce type de prise en charge.

Si arriver en vie chez nous relève de l'exploit, comprendre ensuite le système d'accueil belge et s'y adapter n'en est pas moins une gageure. La complexité de la situation des MENA (âge, traumatismes, angoisse de l'avenir, barrage de la langue, codes culturels...) mêlée à celle du système d'accueil débouche sur un ensemble de problématiques pouvant être ressenties comme de nouvelles formes de violence. Le test d'âge que subissent certains jeunes est un premier contact difficile avec des procédures d'accueil parfois vexatoires. Les enfants migrants dépendent des législations sur l'immigration et l'asile mais aussi de celles sur la protection de l'enfance<sup>10</sup>. À ce titre, ils jouissent de droits spécifiques

au niveau de l'accueil : assistance d'un tuteur, hébergement en centre adapté, scolarité gratuite, aide du CPAS, accès aux soins de santé. Pour s'assurer de l'âge du requérant en cas de doute, un test médical est dès lors organisé : triple test osseux du poignet, une radiographie de la clavicule et un test de la dentition. Ceux qui sont déclarés majeurs au terme de la procédure de détermination de l'âge se voient exclus de l'hébergement et de l'aide administrative. Or les

résultats de ces tests ne sont pas toujours fiables. Ils s'appuient en effet sur un atlas établi dans les années 1930 à partir d'une population américaine, blanche, de classe moyenne. Ils donnent une estimation de l'âge et depuis peu, la marge d'erreur qui était appliquée aux résultats a été supprimée, explique un travailleur social dans un Centre d'Observation et d'Orientation (COO) de Fedasil. «Il y a des mineurs qui sont injustement reconnus majeurs et qui se retrouvent à la



## La « Justice migratoire » est en marche !

Les coupoles CNCD - 11.11.11 et diverses associations, dont Solidarité Mondiale (ONG du MOC), lancent leur nouvelle campagne sur la « Justice migratoire ». Le but est de mobiliser collectivement pour faire face à la situation insupportable que vivent actuellement des milliers de migrant-e-s.

Aux yeux de l'opinion publique, le migrant est vu comme un problème, un profiteur, une menace, et non comme une opportunité. Les politiques actuelles de répression et de criminalisation des personnes migrantes ne font qu'amplifier ce sentiment et l'expression publique du rejet de l'autre. Et pourtant, les migrant-e-s contribuent aussi à l'économie des pays d'accueil. Les migrations sont un fait universel dont il faut pouvoir tirer parti. La lutte contre les préjugés envers les migrant-e-s sera donc un axe prioritaire du travail de sensibilisation. C'est une bataille des idées qu'il faut mener ; un autre discours que celui de la crainte qu'il faut produire ! Ainsi, la rencontre de celui qui nous paraît « différent » sera l'outil de campagne le plus approprié pour faire tomber nos propres frontières.

La campagne « Justice migratoire » est aussi un combat collectif en faveur du respect et de l'égalité des droits : droit de vivre dignement où on le souhaite, droit à la santé, au travail décent, à la protection sociale ou à la protection tout court... En outre, la campagne vise à dénoncer et faire condamner l'exploitation économique ou politique des migrants.

Une autre dénonciation portée par cette campagne est la tendance à instrumentaliser l'aide au développement, qui est un mécanisme de solidarité internationale, pour en faire une conditionnalité ou un instrument de lutte contre les migrations dans les pays bénéficiaires. Si l'aide s'oriente prioritairement vers les pays d'émigration, on risque de laisser de côté les pays les plus pauvres. #

Dieudonné Wamu Oyatambwe  
Solidarité Mondiale (WSM)

rue.» De plus, dans 90% des cas, c'est l'Office des étrangers qui émet le doute, sans même devoir motiver sa décision, ce qui pose question vu son intérêt à limiter le nombre de reconnaissance de mineurs. Il pourrait y avoir un risque, selon les acteurs de terrain, d'utiliser ces tests comme un outil de gestion des entrées sur le territoire belge.

### Manquements de l'accueil

Youssef n'a pas connu le test d'âge mais son histoire fait émerger d'autres problématiques liées à l'accueil. Arrivé sur le sol belge après un périple de 2 mois, en pleine crise de l'accueil (fin 2015), il se présente à l'Office des étrangers pour se faire enregistrer (étape permettant de démarrer la procédure d'accueil). C'est la file, le bureau est inondé de monde. Malgré son statut, il n'obtient une convocation que plusieurs jours plus tard. En attendant, n'ayant pas encore d'accès au droit à l'accueil, il dépend d'initiatives de charité privée pour éviter de se retrouver à la rue. Youssef a été hébergé par un hôtelier de Bruxelles, le temps de procéder à son enregistrement.

Conformément à la procédure d'accueil appliquées aux MENA, le Service de Tutelle lui attribue un tuteur, représentant légal et le dirige ensuite vers un COO. C'est la première étape de l'accueil consistant à identifier les éventuelles vulnérabilités du jeune. Il y passe une quinzaine de jours avant de rejoindre le centre Fedasil de Florennes. L'hébergement en structure collective est la deuxième étape du parcours dont l'objectif est de construire avec le jeune et son tuteur un projet de vie. Il y séjourne 3 mois, dans la section des adultes, jusqu'au jour où on lui annonce son transfert dans un autre centre, près de Beauraing. « On est venu me trouver dans ma chambre. On m'a dit de prendre mes affaires parce que je partais dans un autre centre. Je ne comprenais pas. L'assistante sociale qui s'occupait de moi n'était pas au courant et quand elle a voulu s'informer sur les motifs de mon départ, on lui a dit que cela ne la regardait pas ». Youssef sera ensuite hébergé sept mois sous tente, de nouveau avec des adultes, en

attendant une place dans la section réservée aux MENA. En cause, le déficit de places spécifiques pour MENA obligeant certaines catégories de jeunes (ceux dont l'âge était contesté et ceux jugés suffisamment mûrs) à séjourner dans des places d'accueil parmi les adultes, et dans des emplacements de fortune... Des lieux totalement inadaptés à leurs besoins (repères stables, cadre structurant et positif, hors des tensions communautaires...) et sans aucun suivi

individualisé. La reconstruction de soi est difficilement réalisable dans un tel contexte d'autant que l'intégration dans une école, avec des pairs n'est pas automatique. Youssef a attendu plusieurs mois avant de rejoindre les bancs d'une école. Car là aussi les places dans les dispositifs scolaires spécifiques aux MENA sont manquantes...

Malgré ce démarrage chaotique, le parcours de Youssef se termine plutôt bien puisqu'il débouche sur une recon-

**HICHAM EST MUSULMAN.  
ET POUR VOUS, ÇA S'ARRÊTE LÀ ?**

**RÉDUIRE UNE PERSONNE À UNE IDENTITÉ UNIQUE,  
C'EST LE DÉBUT DU RACISME !**

**LE RACISME,  
VOUS VALEZ  
MIEUX QUE ÇA !**

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES | rtbf | PLATEFORME DE LUTTE CONTRE LE RACISME

### Une nouvelle campagne contre le racisme !

**Son but : sensibiliser aux dangers des raccourcis racistes basés sur des réductions identitaires et amener à être vigilants face aux peurs de la différence. Plus d'infos: [www.vousvalezmieuxqueca.be](http://www.vousvalezmieuxqueca.be)**

naissance juridique et un hébergement dans une Initiative locale d'accueil (ILA) où il vit en semi-autonomie: une structure d'accueil plus petite qu'il partage avec d'autres jeunes de Syrie et d'Afghanistan. Entouré d'une équipe de professionnels, Youssef profite de ce moment pour renouer avec ses projets d'avenir. Mais cette ultime étape du parcours d'accueil n'est pas nécessairement facile à vivre pour tous les MENA. «Lorsque les jeunes arrivent en phase de pré-autonomie, ils ne savent généralement pas ce qui les attend. Il n'y a pas d'articulation prévue entre les différentes phases de l'accueil. De plus, certains jeunes ont parfois été transférés sept à huit fois avant d'arriver chez nous» explique Catherine Henrotte, coordinatrice du projet *Youth in Transit-Liège* mené

## Inquiétudes à l'horizon

Aujourd'hui, l'urgence est passée. Les demandes sont moins nombreuses et on ne peut contester que formellement chaque MENA identifié a une place d'accueil. «Mais les conditions d'un accueil de qualité ne sont absolument pas remplies», soutient Katja Fournier. Des travailleurs sociaux témoignent de faits de violence dans certains centres d'accueil (pratiques de prostitution, tentatives de suicides...), il y a un manque d'interprètes, un manque de psychologues spécialisés dans les problématiques vécues par les jeunes, un manque de continuité et de cohérence entre les phases de l'accueil, un manque de temps pour travailler à l'autonomie du jeune.

Les moyens humains et financiers

*« Malgré une résilience énorme, le nombre d'obstacles et de difficultés rendent la construction d'un projet futur très compliquée pour les MENA. »*

par l'ONG Caritas International en partenariat avec Fedasil. «Ils ont le sentiment de tout recommencer une énième fois avec une nouvelle équipe, dans un nouvel environnement, une nouvelle école... Malgré une résilience énorme, le nombre d'obstacles et de difficultés rendent la construction d'un projet futur très compliquée, surtout dans les temps impartis, limités la plupart du temps à 6 mois.» Clémentine Robinet, assistante sociale dans une ILA, ne contredit pas le constat. «Le placement en ILA peut, en effet, être vécu comme un déracinement supplémentaire et un effort d'intégration à réitérer, avec la difficulté dans certains cas d'une distance importante entre le lieu d'hébergement et l'école où le jeune poursuit sa scolarité, ce qui ne facilite pas son intégration dans son nouvel environnement.» Ces multiples ruptures couplées aux incertitudes quant à l'aboutissement de leur demande d'asile, découlent sur de nouvelles souffrances et renforcent ainsi leur vulnérabilité.

qui sont octroyés à ce secteur ne sont pas suffisants pour permettre la mise en place d'un accompagnement psychologique et social optimal des MENA. Les travailleurs sociaux sont obligés de consacrer moins de temps qu'ils ne le voudraient à les encadrer. Parfois cela rajoute une violence institutionnelle à leur parcours déjà éprouvant. Une violence qui s'exerce malgré la volonté des travailleurs sociaux désireux de faire un travail d'accompagnement constructif. Contraints d'exécuter une politique d'accueil qu'ils ne cautionnent pas, ils en arrivent à développer une vision négative d'eux-mêmes en tant que professionnel. Et le mal-être qu'ils éprouvent n'est absolument pas pris en considération. Ils balancent ainsi entre la survie personnelle et la volonté d'aider les jeunes pour passer de la survie à la vie. De plus en plus de témoignages anonymes de cette difficulté sont ainsi récoltés par la Plateforme Mineurs en exil.

Dans ce contexte, le plan de réduction des places d'accueil mené depuis

2016 par le gouvernement MR/N-VA visant à ajuster «l'offre» à la «demande» en diminution ne risque pas d'améliorer la situation. Cette décision prise sans concertation avec l'ensemble du réseau d'accueil et qui affecte les petites structures plus adaptées aux besoins des jeunes a été dénoncée par Myria. Celle-ci rappelle «qu'il est essentiel de conserver une capacité de places de qualité, tant au regard du caractère imprévisible de la migration que des standards qualitatifs que l'on peut attendre de la Belgique en termes d'accueil. Accueillir des demandeurs d'asile ne consiste pas seulement à leur offrir "du pain, un lit et une douche", mais aussi à fournir un accompagnement social, psychologique et juridique de qualité»<sup>11</sup>. L'enjeu est important car si l'accompagnement de ces MENA ne peut s'effectuer correctement, cela aura inévitablement des répercussions sur leur intégration dans notre pays et finalement sur l'ensemble de la société. #

1. Un MENA est défini comme toute personne de moins de dix-huit ans, non accompagnée par une personne exerçant l'autorité parentale ou la tutelle, ressortissante d'un pays non membre de l'Espace économique européen (EEE), et étant dans une des situations suivantes : soit, avoir demandé la reconnaissance de la qualité de réfugié ; soit, ne pas satisfaire aux conditions d'accès au territoire et de séjour déterminées par les lois sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. Depuis 2014, la définition a été élargie aux MENA ressortissants de l'EEE et de la Suisse mais ceux-ci ne bénéficient pas des mêmes droits.

2. Chiffres de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)

3. MYRIA, *La migration en chiffres et en droits*, 2016

4. Tous les MENA ne sont pas demandeurs d'asile. Parmi eux, un nombre important est envoyé en Belgique pour travailler ou étudier. Ceux qui cherchent refuge chez nous et qui viennent d'un pays non prioritaire en termes de reconnaissance savent qu'ils n'auront aucune chance d'obtenir le statut de réfugié. Ils choisissent alors parfois la clandestinité. Dans ces cas, leur situation est encore plus précaire que celle des MENA qui suivent le parcours d'accueil.

5. Prénom d'emprunt.

6. Témoignages récoltés lors d'une réunion du groupe de travail «Politique de l'enfance» du MOC consacrée à un état des lieux de l'accueil des MENA en Belgique.

7. L'aîné des frères a choisi de partir en Allemagne. Youssef et son autre frère ont mis le cap vers la Belgique.

8. Chiffres du Commissariat général aux réfugiés et apatrides

9. Victimes potentielles de traite des êtres humains, problèmes psychologiques, traumatismes multiples, jeune âge...

10. L'obligation de tenir compte de l'intérêt supérieur de l'enfant est inscrite dans différents textes émanant des conventions internationales, du droit européen et de la Constitution belge.

11. MYRIA, *Migrations, c'est maintenant que nous écrivons l'histoire*, communiqué de presse, 12/07/2016.

Pour aller plus loin

<http://www.mineursenexil.be/>

## Agriculture

## L'agroécologie, vers la concrétisation d'une utopie ?

> Jérôme BINDELLE (\*), Olivier DE SCHUTTER (\*\*), Marc DUFRÈNE (\*), Pierre STASSART (\*)

L'agroécologie prône une vision plus responsable de l'agriculture, plus respectueuse de la Terre et de l'Homme. Elle trouve une résonance croissante chez nous, tant dans la société que dans le monde agricole. Quels sont les enjeux de l'agriculture de demain auquel tente de répondre ce modèle alternatif ? Comment creuse-t-il son sillon dans notre paysage agricole ? Quels sont les principes, freins et leviers pour sa mise en œuvre et sa pérennisation ? Éclairage avec un collectif multidisciplinaire de professeurs d'université.

**L**es systèmes alimentaires de demain ne pourront plus se contenter d'augmenter la production agricole afin de satisfaire la demande croissante résultant de l'évolution démographique et des changements alimentaires. Ils devront aussi réduire les pertes et les inefficiences dans les chaînes alimentaires, contribuer à réduire la pauvreté rurale, rééquilibrer les déséquilibres Nord-Sud, et favoriser des régimes alimentaires plus variés et sains. Si les objectifs quantitatifs fixés par les agences internationales d'augmenter la production agricole, devaient être rencontrés dans le système actuel, cette augmentation serait extrêmement mal répartie entre les régions du globe<sup>1</sup>, déséquilibrant la balance des échanges de produits alimentaires de nombreux pays en développement<sup>2</sup>. Car derrière les chiffres se cache le véritable enjeu pour l'agriculture de demain : produire à un coût environnemental acceptable pour la planète, d'une manière socialement équitable et responsable vis-à-vis des agriculteurs, tout en respectant la souveraineté alimentaire des peuples. L'agroécologie peut-elle y répondre ?

L'agroécologie est un terme utilisé depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. Comme base scientifique appliquant les théories écologiques à la conception et la gestion durable des écosystèmes cultivés, les « agroécosystèmes », le terme agroécologie a été repris comme un modèle alternatif par la recherche à partir de la décennie 1970. D'une discipline scientifique, on est passé à des pratiques agricoles visant une production plus efficiente car requérant moins d'intrants (engrais...), notamment chimiques, et préservant les ressources. Depuis les années 2000, la définition de l'agroécologie s'est élargie pour devenir « l'étude intégrative de l'écologie du système

alimentaire dans son ensemble, comprenant ses dimensions écologiques, économiques et sociales »<sup>3</sup>. Un système alimentaire implique de nombreux acteurs au-delà des agriculteurs. En amont, on trouve les fournisseurs d'intrants, de semences, d'aliments, de machines, de services, etc. En aval, se trouvent les consommateurs et citoyens avec, entre ceux-ci et les agriculteurs, un nombre plus ou moins grand d'entreprises de transformation et d'intermédiaires.

## Un modèle en bout de course ?

Le système alimentaire dominant en Belgique est caractérisé par la spécialisation, l'uniformisation des animaux et des cultures et la mécanisation des interventions, le tout alimenté par un système bancaire permettant de réaliser les investissements nécessaires aux différents niveaux de la chaîne de valeur<sup>4</sup>. Ce système alimentaire et, singulièrement, les agriculteurs ont parfaitement rempli les objectifs qui leur avaient été assignés au sortir de la Seconde Guerre mondiale : ils ont mis les Européens à l'abri des pénuries alimentaires en générant des excédents alimentaires.

Malheureusement, le coût environnemental et social à payer est important. L'Humanité est devenue le principal facteur de perturbation biologique des écosystèmes. Une nouvelle ère géologique marquée de l'empreinte de l'Homme, l'Anthropocène, aurait démarré vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Avec une estimation de 14% des émissions de gaz à effet de serre, l'agriculture joue un rôle important dans les problématiques globales telles que le réchauffement climatique<sup>6</sup>. Cet impact est encore plus élevé, de 19 à 29%, si on inclut l'entièreté des composantes des systèmes alimentaires<sup>7</sup>. Le monde de la santé interroge de plus en plus les modèles alimentaires et se

1. D.K. RAY, N. RAMANKUTTY, N.D. MUELLER, P.C. WEST, J. A. FOLEY, « Recent patterns of crop yield growth and stagnation », *Nature Communications*, 2012, 3, p.1293.

2. N. ALEXANDRATOS, J. BRUINSMA, *World agriculture towards 2030/2050: the 2012 revision*, Rome, FAO : ESA Working paper, 2012.

3. F. CHARLES, G. LIEBLEIN, S. GLIESSMAN, et al., « Agroecology: the ecology of food systems », *Journal of Sustainable Agriculture*, 2003, 22 (3), pp. 99-118.

4. M. CAUDRON, *Agriculture: comment éviter le mur ? - Pistes pour un système alimentaire durable*, Entraide et Fraternité, 2016.

5. C. N. WATERS, J. ZALASIEWICZ, C. SUMMERHAYES, et al., « The Anthropocene is functionally and stratigraphically distinct from the Holocene », *Science*, 2016, 351 (6269).

6. R.K. PACHAURI, M.R. ALLEN, V.R. BARROS, et al., *Climate change 2014: synthesis report. Contribution of Working Groups I, II and III to the fifth assessment report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. IPCC, p.151.

7. S. J. VERMEULEN, B.M. CAMPBELL, J.S. INGRAM, « Climate change and food systems », *Annual Review of Environment and Resources*, 2012, 37, pp.195-222.

questionne notamment sur les conséquences d'une consommation élevée de viande et de l'usage intensif des pesticides. Du point de vue social, les agriculteurs familiaux eux-mêmes sont les victimes du système alimentaire dominant. S'ils se sont dans certains cas organisés et regroupés en coopératives pour sécuriser l'amont ou l'aval des filières, ils n'en demeurent pas moins les acteurs les plus fragiles, comme en témoignent le taux de décroissance continue dans nombre d'exploitations agricoles dans notre pays<sup>8</sup> et leur taux d'endettement élevé.

## Garantir un système alimentaire durable

Face à ce constat, l'agroécologie ne propose ni une panacée, ni des solutions toutes faites, mais elle invite à prendre le tournant de la transition vers des systèmes alimentaires durables<sup>9</sup>. Elle propose ainsi une série de principes de fonctionnement aux différents niveaux du système alimentaire qu'il convient d'appliquer pour le transformer. Commencant par les « techniques » de production, face aux monocultures, l'agroécologie propose une diversification spatiale et temporelle des cultures tant à l'échelle de la parcelle que de l'exploitation<sup>10</sup> et un recours à des variétés de plantes ou des races animales moins uniformes génétiquement et moins productives, mais possédant une plus grande résilience face à des aléas météorologiques. Pour réduire l'utilisation de fertilisants chimiques et de produits phytosanitaires, l'agroécologie prône une forte intégration des différentes composantes pour valoriser les cycles et régulations naturels via, par exemple, la réintégration des animaux au sein des systèmes agricoles pour valoriser des résidus de cultures et produire de l'engrais de ferme.

Du point de vue économique et social, l'agroécologie vise le développement de systèmes maximisant la valeur ajoutée du travail face à la mécanisation et la commercialisation des produits via des filières

courtes, garantissant un accès facile au marché pour les producteurs, réduisant la distance entre les agriculteurs et les consommateurs et rééquilibrant l'équité sociale, les rapports de gouvernance et la répartition des revenus entre les différentes parties prenantes des chaînes de valeur agricoles.

Face à ces principes, on se rend compte qu'il existe au sein de la diversité du paysage agricole belge un certain nombre de systèmes, tels les systèmes associant la polyculture à l'élevage, pour lesquels, une transition vers une agroécologie « technique » pourrait être engagée sans les bouleverser totalement. En outre, sous l'impulsion d'incitants financiers couplés à des contraintes réglementaires environnementales dans le cadre du verdissement de la Politique agricole commune européenne (PAC), l'agriculture a connu au cours de la décennie écoulée une évolution importante des pratiques conduisant à une augmentation de la diversité végétale au sein des fermes et du paysage. La couverture permanente du sol en hiver avec des cultures intercalaires et pièges à nitrates est devenue une réalité. De même que l'augmentation de la longueur des haies et bandes boisées en bordure des champs et des prairies. Des initiatives de passage à l'agriculture de conservation et la culture sans labour sont également observées.

## Dépasser les verrouillages

Ces évolutions transforment les systèmes de production agricole en intégrant des concepts agroécologiques. Cependant, elles s'opèrent dans le cadre du système alimentaire dominant. Les mesures de verdissement de la PAC, semblent trouver davantage leur justification dans la légitimation d'un soutien à l'agriculture vis-à-vis du grand public et dans un contexte de libre échange international<sup>11</sup>. Dès lors, elles ne sont pas suffisantes pour assurer la transition. Si la rupture principale doit avoir lieu au niveau économique et social, elle est plus compliquée

8. SPF ECONOMIE, *Chiffres clés de l'agriculture. L'agriculture en Belgique en chiffres*, 2014

9. P.M. STASSART, P. BARET, J.C. GRÉGOIRE, et al., « L'agroécologie : trajectoire et potentiel pour une transition vers des systèmes alimentaires durables », *Agroécologie, entre pratiques et sciences sociales*, 2012, pp. 25-51.

10. M. A. ALTIERI, C. I. NICHOLLS, A. HENAO, et al., « Agroecology and the design of climate change-resilient farming systems », *Agronomy for Sustainable Development*, 2015, 35 (3), pp. 869-890.

11. C. DAUGBJERG, « Responding to Non-Linear Internationalisation of Public Policy : The World Trade Organization and Reform of the CAP 1992-2013 », *JCMS : Journal of Common Market Studies*, 2016.

« L'agroécologie invite à prendre le tournant de la transition vers des systèmes alimentaires durables. »

à mettre en œuvre étant donnée la multiplicité des acteurs des systèmes alimentaires et leurs verrouillages internes et externes respectifs. Si on prend l'exemple de la transition en Belgique de la production de viande bovine d'une filière conventionnelle vers une filière bio, elle requiert un changement de race car les vaches doivent être à plus 80% naturelles en bio, alors que les vaches blanc bleu belge mettent presque systématiquement bas par césarienne. En outre, la réglementation bio<sup>12</sup> requiert une maximisation des fourrages et du pâturage direct dans l'alimentation des animaux, ce qui induit un changement important des pratiques d'élevage. L'adoption de races vêlant facilement et exprimant un bon potentiel de croissance à

table dialogue entre producteurs et consommateurs, sans interférence avec les «prix du marché». Les fermiers sont payés à l'avance sur base trimestrielle pour éviter un endettement disproportionné. Une telle organisation permet de satisfaire la plupart des principes sociaux et économiques de l'agroécologie : équité sociale, dialogue entre producteurs et consommateurs, gouvernance démocratique, proximité géographique, indépendance financière.

## Encadrer les systèmes alimentaires

La multiplication à d'autres régions et l'extension d'une telle organisation à d'autres produits alimentaires requiert une révision du cadre réglementaire et fiscal dans lequel évolue l'agriculture, ainsi que des incitants qu'introduit la PAC : les subsides agricoles doivent intégrer des indicateurs de durabilité, par exemple, la gestion de la diversité multi-fonctionnelle du paysage agricole ; l'acquisition et la transmission des terres pour les agriculteurs familiaux doivent être favorisée au détriment des groupes et des intérêts financiers ; les réglementations taillées sur mesure pour l'industrie agro-alimentaire en matière de sécurité alimentaire ou de propriété intellectuelle doivent être revisitées avec un regard critique quant à leur impact sur les systèmes agroécologiques en construction ; les politiques commerciales doivent être réexaminées afin d'éviter que les grandes monocultures ne soient soutenues par priorité dans le souci de renforcer la compétitivité des producteurs agricoles européens sur les marchés internationaux.

Enfin, face aux prises de risque qu'implique la transition agroécologique, les chercheurs et agriculteurs doivent co-construire les itinéraires techniques agroécologiques adaptés à la multiplicité des contextes de production et objectiver les plus- et moins-values environnementales, économiques, et sociales des options envisagées afin d'ouvrir la voie vers des systèmes alimentaires durables au bénéfice des agriculteurs, de l'environnement et de la société. Au-delà de la production elle-même, tout le système<sup>16</sup> réglementaire, administratif, fiscal, financier, économique et social doit s'adapter aux contraintes environnementales et écologiques de la biosphère<sup>17</sup>. Comme le confirment de nombreuses études<sup>18</sup>, ce sont à la fois des questions de co-création innovante mais aussi de changement de nos conceptions héritées de la «productivité», ou du «progrès», qu'il nous faudra revisiter, afin d'opérer un déplacement dans ces notions de lectures essentiellement quantitatives vers des approches plus qualitatives, et adaptées aux défis que rencontre l'agriculture de ce siècle. #

(\*) Université de Liège

(\*\*) Université catholique de Louvain

« Réinventer un système alimentaire respectant les principes de l'agroécologie ne peut se faire à l'échelle individuelle. »

l'herbe ne peut se faire que d'une manière progressive chez le fermier, ce qui retarde son entrée effective sur le marché du bio mieux rémunéré. Une diminution transitoire de ses revenus le fait hésiter à entamer la transition. En outre, toute la filière aval des bouchers jusqu'aux consommateurs apprécie la conformation des carcasses et le goût de la viande du blanc bleu belge culard. On a là un verrouillage qui dépasse le fermier lui-même<sup>13</sup>.

## Agroécologie, année zéro ?

(Ré-)inventer un système alimentaire respectant les principes économiques et sociaux de l'agroécologie ne peut se faire à l'échelle individuelle. La démarche doit inclure tous les acteurs et être soutenue par un cadre réglementaire, comme la France a tenté de le faire avec la Loi d'avenir sur l'agriculture<sup>14</sup>. L'exemple de la coopérative Les Grosses Légumes est assez illustratif<sup>15</sup>. Ce réseau de 13 fermiers fournit des légumes à 300 ménages dans le Sud de la Belgique. Basée à Meix-devant-Virton, cette coopérative a réussi à diversifier vers la production de légumes les activités d'une région dédiée à l'élevage bovin en tirant parti des synergies agriculture-élevage et en établissant des règles de production et d'organisation agroécologiques. Un élément clé des Grosses Légumes est le Système de garantie participatif. En tant qu'alternative à la certification, il replace l'agriculteur au centre du processus d'évaluation et les fermiers apprécient la valeur ajoutée du réseau en termes de conseil et d'échange d'information par rapport à une inspection classique par un organisme tiers. Un autre élément remarquable est la fixation du prix sur base d'un véri-

12. Directive européenne 2008/889.

13. P.M. STASSART, D. JAMAR, « Agriculture Biologique et Verrouillage des Systèmes de connaissances. Conventionalisation des Filières Agroalimentaires Bio », *Innovations Agronomiques*, 2009, 4, pp. 313-328.

14. Loi d'avenir sur l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. Loi 2014/1170.

15. A.M. DUMONT, G. VANLOQUEREN, P.M. STASSART, et al., « Clarifying the socioeconomic dimensions of agroecology: Between principles and practices », *Agroecology and Sustainable Food Systems*, 2016, 40 (1), pp. 24-47.

16. C. FOLKE, R. BIGGS, A. NORSTRÖM, et al., « Social-ecological resilience and biosphere-based sustainability science », *Ecology and Society*, 2016, 21 (3).

17. S. Will, K. Richardson, J. Rockström, et al., « Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet », *Science*, 2015, 347 (6223), p.1259855.

18. E. A. FRISON et al., *De l'uniformité à la diversité. Changer de paradigme pour passer de l'agriculture industrielle à des systèmes agroécologiques diversifiés*, IPES-Food, rapport 2016.

INTERVIEW



Régis DANDROY

Politologue à l'Université catholique de Louvain

Paul RICŒUR, «Éthique et politique», *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social*, 1985 Volume 5 N° 1 pp. 58-70.

## « Pour un pacte éthique ! »

L'affaire Publifin constitue une véritable secousse sismique sur le front de la démocratie wallonne. L'onde de choc a d'ailleurs rapidement gagné Bruxelles et la Flandre. C'est aujourd'hui tout un système politique qui est mis en cause par le citoyen. Pour le politologue Régis Dandoy, sans l'instauration rapide de règles claires en matière de transparence des élus, des jours sombres sont à venir pour les partis traditionnels.

### *Que dit l'affaire Publifin sur l'état de la gouvernance dans notre pays ?*

Elle représente la politique belge «de papa», soit la politique telle qu'on la pratiquait dans les années 1980 et 1990. Elle est caractérisée par une certaine élite politique qui s'accorde entre elle dans sa gestion publique. On parle ici, en toute grande majorité, d'hommes, blancs, âgés entre 40 et 60 ans et qui sont l'archétype d'une vieille manière de faire de la politique qui s'est autoreproduite pendant des décennies. C'est une classe politique qui ne s'est pas adaptée à la société d'aujourd'hui, qui refuse d'écouter les attentes des citoyens en demande de plus de transparence, d'ouverture. Une classe d'hommes politiques qui n'a pas, non plus, traduit au niveau local ou au niveau des fédérations de parti, certaines évolutions sociétales comme celles de la démocratisation ou la féminisation de la vie politique.

### *Ce sont les hommes ou le système qu'il faut remettre en cause ?*

Il ne s'agit pas de mettre tout le monde dans le même panier. On peut pointer les responsables de Publifin, mais c'est tout un système qui doit être remis en question. Et il ne se limite pas à Liège ni à la Wallonie. On a bien vu, tout récemment, que Bruxelles et la Flandre sont également concernées. Partout, la tension est énorme entre les demandes des citoyens, bien dans leur siècle et l'offre politique qui fournit de vieilles recettes dans sa manière de faire de la politique. Il est par ailleurs paradoxal de voir comment les hommes politiques se sont rapidement adaptés aux réseaux sociaux (Facebook, Twitter...), se rapprochant ainsi quelque peu des citoyens... mais que les mêmes sont toujours autant

à la traîne quand il s'agit d'adopter une véritable transparence.

### *Doit-on s'inspirer du modèle nordique ?*

En termes de transparence, l'exemple nordique est un idéal vers lequel nous devons tendre. Il repose sur l'idée qu'en devenant mandataire politique, on accepte de rendre public tout un pan de sa vie. Là-bas les choses sont claires : si vous êtes mal à l'aise avec cette idée, vous ne vous engagez pas en politique et restez dans la sphère privée !

### *Est-ce envisageable en Belgique ?*

La tendance mondiale est à plus de transparence, à plus de responsabilité. Le modèle électoral, dans lequel le mandataire politique rend des comptes tous les quatre ou cinq ans, est obsolète. Un peu partout dans le monde, des pays ont pris des initiatives en ce sens : référendums, consultations populaires, révocations populaires en cours de mandat... La Belgique doit intégrer ce mouvement : c'est l'avenir de notre culture politique ! Il n'est plus possible de demander aux citoyens de se comporter de manière irréprochable et de ne pas avoir la même exigence continue envers le personnel politique. Que celui-ci le veuille ou non, ce changement aura lieu. Et si les hommes politiques actuellement aux affaires refusent de s'adapter, d'autres s'en chargeront. Cela se passera soit au sein même des partis via l'apparition de nouvelles têtes, soit par l'avènement d'autres partis.

### *Cela n'arrivera qu'avec une autre génération de politiques ?*

Oui. Car, globalement, l'actuelle génération est encore trop attachée à l'idée que le métier politique est



un métier comme les autres, une profession « normale ». Pour eux, la carrière politique est comparable à la carrière d'un médecin ou d'un avocat. Une carrière avec des hauts et des bas selon les victoires ou défaites électorales, avec plus ou moins de mandats, avec plus ou moins de rémunérations selon les périodes. Comme pour une entreprise. Mais un mandat public, ce n'est pas ça ! Il faut faire en sorte que cet engagement public soit limité dans le temps, qu'il soit un passage au service de la société !

**Quel pourrait être l'impact électoral de l'affaire Publifin ?**

Si les élections avaient lieu demain, ce serait un véritable tremblement de terre électoral. Heureusement pour les partis impliqués, le prochain scrutin (les élections communales de 2018) n'aura lieu que dans un an et demi. D'ici là, beaucoup de choses peuvent encore se passer. Ce sont, en outre, des élections où la proximité joue beaucoup. On vote

“ *Il faut faire en sorte que l'engagement public soit limité dans le temps, qu'il soit un passage au service de la société.* ”

pour des personnalités plus que pour des partis. Cela pourrait atténuer le choc. Ceci dit, comme les révélations ne semblent pas s'arrêter, des bouleversements majeurs ne seraient pas surprenants, surtout aux élections de 2019. Les partis traditionnels ont d'ailleurs tout intérêt, dès aujourd'hui, à proposer des solutions fortes en termes de gouvernance. Par exemple en mettant déjà en avant de nouvelles têtes, mais aussi en osant des mesures plus structurelles.

**Ecolo pourrait-il en profiter ?**

C'est effectivement la première formation politique à avoir réellement fait de la bonne gouvernance un cheval de bataille, même si, pour être tout à fait exact, c'est le FDF qui avait initié le mouvement dans les années 1970. Grâce à des règles internes très strictes (limitation à deux mandats successifs, non-cumul des mandats, limites en termes de revenus...), Ecolo se démarque clairement des autres partis en termes d'éthique. Mais arrivés au pouvoir, les verts ont parfois été confrontés à la difficile réalité de la participatie belge. Ils ont sans conteste tenté d'introduire plus d'éthique et de transparence dans la vie publique, mais n'ont pas toujours résisté à l'envie de placer leurs pions, à entrer quand il le fallait dans l'un ou l'autre Conseil d'administration. Bref, à faire

« comme les autres ». Il n'empêche qu'ils pourraient être les grands bénéficiaires de ces affaires.

**Tout comme le PTB ?**

Le grand avantage du PTB, c'est surtout sa virginité par rapport au pouvoir. À ce niveau, il est donc, comme tout autre parti « neuf », au-dessus de tout soupçon. Évidemment, vu son positionnement, très polarisant, à l'extrême gauche, il ne recueillera pas des voix de partout. D'autant que sa priorité programmatique, ce n'est pas l'éthique en politique, mais bien le socioéconomique. Il a beau tenter de rattacher le débat sur Publifin à l'emploi, on se rend bien compte que l'enjeu principal n'est pas là. À l'autre bout du champ politique, on a une extrême droite francophone (Parti populaire, La Droite citoyenne) qui est très fractionnée et qui ne semble pas en capacité de réellement profiter de la situation. Il y a pourtant un boulevard devant elle... Par ailleurs, je pense aussi qu'il y a la place pour un parti de type

citoyen et « apolitique », comme celui de Pepe Grillo en Italie. On ne voit rien venir pour l'instant, mais il faut rappeler qu'en Espagne Podemos et Ciudadanos sont nés en réponse à la corruption du système politique espagnol...

” **Peut-on faire un lien entre la faiblesse de l'extrême droite chez nous et le fait que le PS flirte depuis longtemps avec ce clientélisme qui est aujourd'hui en cause ?**

Tout à fait. Le PS est un des rares partis sociaux-démocrates européens à être encore aussi puissant. Il peut effectivement y avoir un système de vases communicants entre le vote socialiste et le vote d'extrême droite. Une partie de l'électorat socialiste n'est pas un électorat idéologique de gauche. Il vote pour des raisons de proximité, de clientélisme, d'opportunisme. Ce qu'a construit le PS pendant des décennies. Sa situation aujourd'hui est très compliquée, car à un an et demi des communales, le scrutin où il est traditionnellement le plus fort, il est face à la nécessité de totalement refonder le parti en termes de morale et d'éthique politique. Mais aussi en termes d'organisation structurelle. Pour 2018, je ne serais pas étonné de voir apparaître de nombreuses listes sous bannière « Liste du bourgmestre » ou « Intérêts communaux » pour se démarquer du parti...

**Venons-en aux propositions...**

La plus évidente, c'est un véritable décumul des mandats. Qui ne se limiterait pas à un décumul « classique » du type parlementaire-bourgmestre. On pourrait, pour toute une série de mandats, in-

terdire toute autre activité professionnelle. Quand Louis Michel, dans une interview, se plaint qu'on ne peut pas demander à quelqu'un qui travaille toute la semaine, les soirs et les week-ends, de ne gagner « que » 4800 euros, il nous confirme bien qu'être parlementaire, c'est une activité qui demande une disponibilité totale ! Il n'y a donc pas de place pour d'autres petits mandats ou pour d'autres activités professionnelles. Et qu'on cesse de brandir l'argument que cela couperait les hommes politiques de la réalité du terrain : en Belgique, en un peu plus d'une heure on est de retour chez soi, dans sa circonscription ! C'est un faux argument. Ceci dit, il faut aborder en parallèle la question des rémunérations. On ne peut évidemment pas appliquer cette règle à l'échevin d'une petite commune qui, lui, ne touche que 1000 euros par mois. Celui-là pourrait être autorisé à travailler parallèlement, par exemple à mi-temps. Avec un plafonnement précis. Un ensemble de nouvelles règles est à inventer sur cette question. Elles doivent être les plus claires possible.

**En plafonnant les rémunérations, ne risquons-nous pas de perdre certaines compétences ?**

Peut-être. D'un autre côté, peut-on aujourd'hui affirmer que nos parlements sont réellement représentatifs de la population ? Cela permettrait à des professions autres que celles d'avocat ou d'ingénieur d'entrer au parlement. Plus globalement, il faut pouvoir accepter de ne pas s'enrichir quand on s'engage en politique.

**On parle aussi de rendre publique la déclaration de patrimoine des élus...**

Tout à fait. Aujourd'hui, la loi impose à tous les élus une déclaration de patrimoine à la Cour des comptes, sous pli fermé, lors d'un nouveau mandat et à chaque renouvellement de celui-ci. Elle n'est ouverte que dans le cas d'une instruction judiciaire par un magistrat afin de contrôler un cas de suspicion d'enrichissement personnel ou de corruption. Dans un objectif de transparence, pourquoi ne pas la rendre publique ? Au ministère des Finances, il y a bien des fonctionnaires assermentés qui vérifient la légalité des déclarations d'impôts, dans le respect de la vie privée. Pourquoi ne pas imaginer le même type de fonctionnaires au niveau de la Cour des comptes pour vérifier cette déclaration de patrimoine ? Bien sûr c'est toute la question de la frontière entre vie privée et vie publique. Mais, en Amérique latine, tout cela est totalement public ! On peut même connaître les emprunts personnels, les plafonds de carte Visa... de chaque mandataire et fonctionnaire publics ! C'est certainement trop extrême, mais il y a un juste milieu à trouver. Quand François Fillon se sent obligé de

déclarer tout son patrimoine en conférence de presse, c'est parce que la demande citoyenne est là.

**Quid de la limitation dans le temps des mandats ?**

C'est une autre piste intéressante. Encore une fois, quand on s'engage en politique, ce n'est pas pour faire son métier. C'est parce qu'on est idéaliste, qu'on a le sens de l'intérêt général. Il faut pouvoir accepter, par exemple, de ne faire que deux mandats consécu-

“ Dans sa déclaration, Louis Michel nous confirme qu'être parlementaire, c'est une activité qui demande une disponibilité totale. ”

tifs. Puis de retourner à la vie réelle. Quitte, pourquoi pas, à revenir plus tard. Dans un même ordre d'idée, après deux postes en ambassade, les diplomates reviennent quatre ans en Belgique pour se reconnecter avec la réalité de leur pays. Démocratiquement, ce serait sain qu'on adapte ce système à nos élus. Qu'ils se confrontent à nouveau à ce que vit la majorité des citoyens. Notamment à leur réalité financière.

**Introduiriez-vous plus de démocratie directe dans notre système ?**

Sans hésiter. Il faut en définir les modalités, mais peut-être devons-nous aller un pas plus loin que la consultation populaire telle qu'envisagée en Wallonie. Idem au niveau communal : pourquoi ne pas rendre les résultats contraignants ? Pourquoi d'ailleurs ne pas organiser une consultation populaire sur ces questions d'éthique politique ? Pour l'avenir de notre démocratie, il est peut-être nécessaire de rédiger un Pacte éthique à soumettre au citoyen.

**La confiance est-elle irrémédiablement rompue entre citoyens et politique ?**

La rupture est nette. Les mesures à prendre doivent donc être exemplaires. Peut-être va-t-on aller un rien trop loin dans ces réformes, mais tant pis ! Il sera toujours temps, dans vingt ans, de revenir un peu en arrière, quand cette transparence sera ancrée dans notre culture. Mais si on ne le fait pas, les partis traditionnels vont perdre énormément, le taux de participation aux élections va s'effondrer, le rejet de la classe politique sera total. Et le risque est grand de voir apparaître de nouveaux partis ou de nouvelles formes d'expression politique bien plus dangereux. #

Propos recueillis par Nicolas ROELENs



## AU FIL DES PAGES

Si vous cherchez dans ce livre les véritables responsables du 11 septembre ou des preuves de l'implication du Mossad dans l'attentat contre Charlie Hebdo, passez votre chemin! Dans ce court mais riche ouvrage, Edgar Szoc s'attaque plutôt à décoder le phénomène complotiste en portant à notre connaissance le meilleur des réflexions académiques anglo-saxonnes sur le sujet. L'auteur y apporte des codes afin de mieux cerner la ligne de démarcation entre complotisme d'une part et sain exercice de l'esprit critique d'autre part. Un exercice périlleux tant la définition même du complotisme implique un positionnement immédiatement connoté. Au gré des pages, il s'agit alors de piocher les références les plus pertinentes sur le sujet.



Dans un chapitre particulièrement intéressant, Edgar Szoc en appelle à la psychologie sociale et cognitive. Il se propose d'envisager les conséquences du complotisme sur les individus (plutôt que les causes), notamment en travaillant sur le phénomène d'adhésion aux théories du complot.

On ne manquera pas non plus les passages dans lesquels les médias sont épinglés pour leur responsabilité dans le succès du conspirationnisme. Citant la rédactrice en chef du *Guardian*, Szoc pointe la recherche obsessionnelle du clic qui constituerait une des raisons du relâchement par rapport à la notion de vérité.

Dans sa conclusion, l'ouvrage prend (enfin) une dimension plus personnelle. L'auteur y avance notamment que «la plus efficace des luttes contre le complotisme ne se mènera pas principalement dans le champ de l'éducation aux médias ou de la contre-propagande, mais dans celui de la politique étrangère, de la politique commerciale, de la politique fiscale, économique et sociale...». À méditer. #

Edgar SZOC, *Inspirez, conpirez. Le complotisme au XXI<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, La muette, 2016, 98 pages.

## NOUS VOUS EN PARLIONS...

Le mois dernier, Paul Palsterman expliquait dans *Démocratie* les dessous et les inconnues de la réforme des allocations familiales: son contexte institutionnel, ses modalités de financement, les différences entre régions... Pratiquement au même moment, le gouvernement wallon dévoilait le contenu de son nouveau système d'allocations familiales: une allocation de base par enfant, de 155 euros jusqu'à 18 ans et de 165 euros de 18 à 24 ans. À ces montants, des suppléments sociaux sont prévus pour les enfants atteints de handicap ou orphelins et pour les familles à bas revenus (< 50.000 euros bruts/an). Dans ce dernier cas, les montants sont majorés pour les familles nombreuses ou monoparentales et celles avec parent invalide. Par contre, les suppléments d'âge à 6 et 12 ans sont supprimés, de même que la différenciation de l'allocation selon le rang.

Aujourd'hui, le temps est à l'analyse. Si globalement le nouveau système se veut plus simple et plus lisible, ces deux derniers changements expliquent aussi qu'il y ait des perdants (les familles nombreuses et celles qui s'agrandiront après 2019) et des gagnants (celles de un ou deux enfants de moins de 12 ans). Malgré la composante redistributive plus forte en faveur des familles à bas revenus, certaines familles pauvres pâtiront quand même du nouveau système. C'est le cas notamment des familles nombreuses de plus de quatre enfants. Si la Wallonie veut que les allocations familiales soient un véritable outil contre la pauvreté et de soutien à la parentalité, elle devrait donc apporter des correctifs à son nouveau système. Mais les marges de manœuvre sont minces vu le manque de budget... #

### Comité de rédaction

• L. BLESIN • C. DALOZE • V. DELVAUX • P. FELTESSE • P. GEORIS  
• C. KUNSCH • F. LIGOT • T. MIESSEN • V. ORUBA • P. PALSTERMAN  
• C. POLAIN • N. REGUERAS • F. REMAN • M. RUOL • A. MAIA  
• A. TRIGALET

Rédacteur en chef Nicolas ROELENS

Journaliste Stéphanie BAUDOT

Relecture France HUART

Site : [www.revue-democratie.be](http://www.revue-democratie.be)

E-mail : [democratie@moc.be](mailto:democratie@moc.be)

Administration Lysiane METTENS tél. : 02 246 38 43

Avec le soutien de Mouvement Social scrl

Éditeur responsable Pierre GEORIS

Centre d'information et d'éducation populaire du MOC (CIEP ASBL)

BP50 - 1031 Bruxelles

Démocratie est publié sans but lucratif

Pour recevoir *Démocratie*

Par domiciliation, demandez un avis de domiciliation en téléphonant au 02 246 38 43 (ou via [lysiane.mettens@ciep.be](mailto:lysiane.mettens@ciep.be)).

Vous payez 20 EUR par an ou 10 EUR par semestre.

Par virement bancaire, versez la somme de 25 EUR

(pour les 12 prochains numéros) ou de 43 EUR (24 prochains numéros)

sur le compte BE95-7995-8743-7658 avec la mention « DÉMOCRATIE ».

## GAVROCHE@MOC.BE

*Vous n'en voulez plus ? En voilà encore. Theo Francken est insatiable quand il s'agit de trouver les bonnes idées qui détricotent pas à pas notre État de droit. La dernière en date vaut son pesant de cacahuètes : le secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration a convaincu ses amis du gouvernement MR/N-VA d'instaurer des sanctions pour les avocats qui se rendraient coupables d'abus de procédure en matière de droit des étrangers...*

*Jusqu'ici, seul le client de l'avocat, au hasard le pauvre petit migrant généralement insolvable, pouvait être sanctionné. Si ce projet de loi venait à passer, les vilains avocats, prétendument coupables de tous les trucs et astuces pour défendre leur client, ne pourraient notamment plus bénéficier des honoraires pro deo. C'est donc un scoop que nous révèle ce cher Theo : quand ils bossent, des avocats cherchent la petite bête pour contrer certaines décisions iniques. Parfois même, flirtent-ils avec la limite des procédures autorisées ! Diantre, et si on demandait à Johan Van Overtveldt, ministre des Finances, de poursuivre les avocats fiscalistes qui multiplient les procédures pour éluder, voire frauder l'impôt ? Avec un peu de chance, ça rapporterait même un peu de sous dans les caisses de l'État. Il en manque cruellement... #*